



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 octobre 2024
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 9754^e séance, le 21 octobre 2024, la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle qu'il tient de la Charte des Nations Unies la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les avancées scientifiques peuvent aider le Conseil à s'acquitter de cette responsabilité et contribuer à renforcer la confiance mutuelle et la coopération.

Le Conseil estime que les avancées scientifiques doivent être compatibles avec le droit international, notamment les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Conseil souligne le rôle crucial que joue l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et prend note des travaux que mène l'Assemblée générale en lien avec la science et les nouvelles technologies et des résolutions et décisions qu'elle a adoptées à cet égard.

Le Conseil réitère l'appel lancé dans la Déclaration sur les générations futures en vue de tirer parti de la science, des données, des statistiques et de la prospective stratégique pour assurer une réflexion et une planification à long terme.

Le Conseil considère que la science, la technologie et l'innovation peuvent permettre d'accélérer la réalisation des aspirations de l'Organisation des Nations Unies dans ses trois grands domaines d'action que sont le développement durable, la paix et la sécurité et les droits humains, et réaffirme que ce potentiel doit être réalisé au moyen de la coopération internationale et qu'il est essentiel, pour tenir la promesse de ne laisser personne de côté, de partager les bienfaits des sciences, de la technologie et de l'innovation.

Le Conseil estime que la convergence de divers domaines scientifiques pourrait conduire à une accélération sans précédent des capacités et des avancées pendant la décennie en cours et souligne les effets positifs et négatifs que ces évolutions prévisibles pourraient avoir sur la paix et la sécurité internationales et sur ses travaux.

Le Conseil estime également qu'il importe d'intensifier la collaboration afin de combler les écarts au sein des pays et entre eux, notamment en favorisant le renforcement des capacités nécessaires pour mettre la science au service de



la paix, assurer un transfert de technologies responsable, sur une base volontaire et selon des modalités arrêtées d'un commun accord, et promouvoir la culture scientifique et un accès équitable et sans exclusive au savoir, à la science et à l'information, ainsi qu'en créant un climat ouvert, juste, inclusif et non discriminatoire qui soit propice au développement et à la coopération scientifiques et technologiques et qui garantisse l'intégrité et la sécurité de la recherche.

Le Conseil estime en outre qu'il importe de s'attaquer aux obstacles qui empêchent toutes les femmes et toutes les filles d'accéder et de participer pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux activités scientifiques, y compris en qualité de chefs de file, notamment en améliorant les possibilités d'éducation, d'emploi et de recherche.

Le Conseil prend note de la volonté des États Membres de rendre l'Organisation des Nations Unies plus agile, plus réactive et plus résiliente, notamment en renforçant les capacités de l'Organisation en matière d'innovation, d'analyse des données, de transformation numérique, de prospective stratégique et de sciences du comportement, le but étant qu'elle puisse mieux aider les États Membres et mieux exécuter les mandats qui lui sont confiés.

Le Conseil reste déterminé à prendre en compte plus systématiquement, selon qu'il conviendra et conformément à son mandat, les avancées scientifiques qui pourraient avoir une incidence sur la paix et la sécurité internationales. »
